L'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires au respect de cette interdiction.

service-public.fr

> Une salariée enceinte peut-elle bénéficier d'un aménagement de son poste de travail ? : Travaux exposant à des agents biologiques

Section 3: Travaux exposant aux rayonnements

La femme enceinte exposée à des rayonnements ionisants ayant déclaré son état de grossesse est informée des mesures d'affectation temporaire prévues à l'article L. 1225-7 et des dispositions protectrices prévues par la présente section.

service-public.fr

> Une salariée enceinte peut-elle bénéficier d'un aménagement de son poste de travail ? : Travaux exposant aux ravonnements

4152-5 Décret n°2018-438 du 4 juin 2018 - art. 1

Lorsque la femme enceinte est maintenu sur un poste l'exposant aux rayonnements ionisants, l'employeur s'assure du respect des valeurs limites d'exposition fixées au 2° de l'article R. 4451-6 pour les organes ou les tissus.

Il est interdit d'affecter ou de maintenir une femme enceinte à un poste de travail requérant un classement en catégorie A au sens de l'article R. 4451-57.

). 4152-7 Decret n²2008-244 du 7 mars 2008-art. (V) □ Legif. ■ Plan & Jp.C.Cass. Ⅲ Jp.Appel ■ Jp.Admin. ☑ Juricaf

Il est interdit d'affecter ou de maintenir une femme allaitant à un poste de travail comportant un risque d'exposition interne à des rayonnements ionisants.

R. 4152-7-1 Decret n'2016-1074 du 3 soût 2016- art. 5 ■ Legif. ■ Plan & Jp. C.Cass. ∰ Jp. Appel ■ Jp. Admin. ■ Juricaf

Lorsque, dans son emploi, la femme enceinte est exposée à des champs électromagnétiques, son exposition est maintenue à un niveau aussi faible qu'il est raisonnablement possible d'atteindre en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques existantes, et en tout état de cause à un niveau inférieur aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Section 4 : Utilisation d'équipements de travail

p. 1644 Code du travail